

Réunion du Conseil Municipal du 26 juillet 2019

Le Conseil Municipal de Blesle s'est réuni vendredi 26 juillet à 20h30. Madame Lucie Chappe et Messieurs Pascal Feyt, Jacques Barraud, Didier Raoul et Didier Vigier étaient excusés. Monsieur Raoul ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal Gibelin et Monsieur Didier Vigier à Monsieur Patrice Douix.

CHOIX BUREAUX D'ÉTUDE

Centre d'expression culturelle : il est proposé un complément de maîtrise d'œuvre pour les lots techniques, chauffage-ventilation, électricité, sanitaire et scénique. Quatre entreprises ont été consultées et ont fait une offre : au vu des prestations et des montants, le Conseil Municipal décide de retenir le cabinet BETALM pour un montant de 15 600 € HT.

Suite au cahier des charges établi par le CAUE pour le projet d'isolation du bâtiment abritant la Brasserie de l'Alagnon, le Conseil Municipal décide de demander à deux bureaux d'études de faire une offre.

DIAGNOSTICS BOULANGERIE

Le Conseil donne son accord pour la prise en charge du paiement des divers diagnostics pour établir l'acte de propriété.

AIRE DE COVOITURAGE

Au vu des plans et du chiffrage remis par le CAUE le Conseil Municipal décide de revoir le projet.

BAIL APPARTEMENT FONCTION COLLÈGE

Une prolongation jusqu'au 30 septembre est accordée.

CONVENTION SIGAL

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le SIGAL pour les travaux qui devraient être réalisés pour la suppression d'un seuil dans la Voireuze.

SUBVENTION FAÇADE

Une subvention pour la réfection façade est accordée soit 10 €/m². Elle sera versée après réception de la facture honorée et la déclaration d'achèvement de travaux.

DROITS DE PREEMPTION

Les biens cadastrés A 763 et 764 et G 547 et 548 sont laissés libre à la vente.

QUESTIONS DIVERSES

- Une réflexion est ouverte sur la gestion future du camping
 - Suite à une demande d'installation, le Conseil Municipal accepte de louer le rez-de-chaussée du bâtiment « La poste », un bail précaire sera établi et le loyer est fixé à 150 €/mois, hors charges.
 - Soutien au Syndicat d'Électricité 43
 - La Bessière : suite à la réunion de quartier, un composteur sera installé et la plateforme de déchets verts sera réaménagée, l'adressage est en cours et divers petits aménagements seront réalisés.
 - Le Conseil Municipal donne son accord pour la location à titre exceptionnel du garage de la maison de la Tour pour une courte durée et un montant mensuel de 50 €.
- Blesle conserve son label « Plus Beaux Villages de France » qui est renouvelé pour une période de 6 ans.